

nucléaire à des fins pacifiques et de la non-prolifération, et joué un rôle de premier plan dans le renforcement des garanties internationales relatives au transfert d'équipement, de matières et de techniques nucléaires. Il a mis fin à sa coopération nucléaire avec l'Inde parce que ce pays n'offrait pas de garanties suffisantes. Le Canada a poursuivi les négociations menées avec plusieurs de ses clients dans le domaine nucléaire pour les inciter à se conformer aux normes sévères qu'il a annoncées en 1974. Certaines de ces négociations ont été couronnées de succès; dans ces cas-là, le Canada a poursuivi la vente de matière ou d'équipement nucléaires. En décembre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a annoncé que le Canada exigerait, pour ses futurs contrats d'approvisionnement, l'adhésion au Traité de non-prolifération ou l'acceptation de garanties intégrales. Le Canada a exprimé l'espoir que d'autres fournisseurs suivent son exemple.

S'appuyant sur des garanties strictes, le Canada, qui est l'un des pays les plus avancés dans l'application de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, a continué de soutenir les efforts internationaux visant à assurer l'exploitation rationnelle de l'énergie nucléaire sous la surveillance spéciale de l'Agence internationale de l'énergie atomique (A.I.E.A.) et de l'Agence pour l'énergie nucléaire de l'O.C.D.E. Il a également participé aux efforts du Groupe des fournisseurs dans le domaine nucléaire visant une meilleure entente sur les garanties à exiger, surtout lorsqu'il s'agit de techniques aussi délicates que l'enrichissement, le retraitement et la production d'eau lourde. Le Canada a versé \$300 000 à l'A.I.E.A. pour aider les pays en développement qui ont ratifié le T.N.P. à appliquer les techniques nucléaires à des fins pacifiques. Enfin, il a participé à un certain nombre d'échanges scientifiques, multilatéraux et bilatéraux, sur des questions nucléaires ainsi qu'à de nombreux colloques et conférences techniques internationaux.

Télécommunications

Le gouvernement canadien a participé activement aux délibérations d'organismes

internationaux s'occupant de télécommunications. Ainsi, une délégation canadienne a assisté à l'Assemblée des membres de l'Organisation internationale des télécommunications par satellites (INTELSAT), tenue à Nairobi en septembre.

Au cours du même mois, une convention et un accord d'exploitation créant l'Organisation internationale des satellites de navigation maritime (INMARSAT) ont été adoptés par une conférence convoquée à cette fin. Le Canada a participé aux négociations préparatoires à cette réunion. L'INMARSAT a été créée pour améliorer les communications mer-terre par l'utilisation de satellites.

Les négociations canado-américaines sur les programmes Loran-C de radionavigation se sont terminées en juin par un échange de notes.

Le Canada a conclu des ententes avec un certain nombre de pays pour permettre aux radio-amateurs canadiens d'échanger des messages au nom de tierces parties pendant les Jeux olympiques de 1976.

Accords de transport aérien

Étant donné la période difficile que traverse l'aviation civile internationale, nos transporteurs aériens ont commencé à se restreindre et à consolider leur situation. L'accent a davantage porté sur l'application efficace des accords en vigueur que sur la négociation de services élargis ou nouveaux. Nos liaisons aériennes avec Israël et l'Espagne ont été suspendues, et à cause de l'encombrement de l'aéroport de Malton, il a fallu interdire (jusqu'à 1980) l'accès à Toronto des transporteurs internationaux.

De nouveaux accords ont été négociés avec la Pologne et la France. Le premier permet à la société aérienne polonaise LOT d'effectuer des vols à route unique, ce droit étant lié à la négociation d'un accord d'exploitation en commun par LOT et Air Canada. L'accord avec la France, qui remplace le pacte de 1950, donne à Air France l'accès à Toronto avec des droits restreints de transit vers Los Angeles, et accorde à Air Canada des droits supplémentaires en France